

## DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION

Demande à remplir et à retourner en **2 exemplaires**  
Délai d'instruction de votre demande **3 semaines**



### DEMANDEUR

M.    Mme    Mlle    Entreprise :

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Agissant

Pour mon compte personnel

Pour le compte de

Demeurant

Nature des travaux :

Lieu des travaux :

N°

Référence cadastrale section

Le pétitionnaire prévoit :

Stationnement sur trottoir (*demande d'autorisation d'encombrement de la voie publique*)

Stationnement sur chaussée

Fermeture d'une voie de circulation      *nom de la rue*

Voie piétons à neutraliser

Date envisagée des travaux : Du

Au\_

Matin *indiquer l'horaire*

Après-midi *indiquer l'horaire*

Journée *indiquer l'horaire*

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS

N° d'immatriculation du véhicule autorisé à stationner pendant les travaux :

Type de véhicules :

#### **Pose de la signalisation**

Si le pétitionnaire habite St Léonard ou ses environs : la signalisation devra être mise en place par lui même.

**Les panneaux sont à retirer au Centre Technique du lundi au Vendredi à 8H00 et à 14H00.**

Si le pétitionnaire n'habite pas St Léonard ou ses environs : la signalisation pourra être mise en place, à titre **exceptionnel** par le service voirie de la Ville de St Léonard.

Demande faite le

Signature

**Les arrêtés de voirie ne dispensent pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 ; L. 422-2 et R 422-2. Nous rappelons que les travaux de ravalement (entre autres les réfections de toitures même recouvertes à l'identique, les volets à repeindre, clôtures), sont soumis à une déclaration de travaux exemptés de permis de construire avant tout commencement des travaux**

Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat

Place du 14 juillet

87400 ST LEONARD DE NOBLAT

Tél 05 55 56 10 90

email : [technique@ville-saint-leonard.fr](mailto:technique@ville-saint-leonard.fr)

fax 05 55 56 98 01